



## POUVOIRS

### Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire 2020

Je soussigné,

Nom et Prénom \_\_\_\_\_,

ne peut pas être présent aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire, qui se tiendront le 12 septembre 2020 à la Chapelle sur Erdre, à 10 heures à Capellia, salle Pompidou, en ma qualité de membre de l'ACC Football,

et donne pouvoir régulier à M . .....(\*)

Fait pour valoir et servir ce que de droit,

Le        /        /

Signature du mandant « *donne pouvoir* »

Nom et signature du mandataire

« *Bon pour acceptation de pouvoir* »

#### **(\*) Pouvoir à transmettre ou à retourner :**

Les adhérents qui ne peuvent pas participer à L'Assemblée Générale **doivent compléter leur nom, dater et signer** ce pouvoir, puis le transmettre:

- soit avec le nom d'un autre membre du club, qui sera présent et votera les résolutions en votre nom,
- soit en blanc, sans désigner le porteur du pouvoir (ces pouvoirs seront donnés aux participants présents)

Vous devez transmettre ce pouvoir **avant le 10/09/2020**, soit :

- en le scannant et en le transmettant par mail à [acc.football@wanadoo.fr](mailto:acc.football@wanadoo.fr)
- en le déposant dans la boîte à lettres du club,
- en le retournant par courrier à l'adresse du club :

ACC Foot  
Stade du Buisson de la Grolle  
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE